NATIONS
UNIES



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/649 16 février 1999

FRANCAIS

Original : ANGLAIS et

FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLEMENT 17 A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT NO 37

(Lampes à incandescence)

<u>Note</u>: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa dixième session suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-seizième session. Il été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/51, tel qu'il a été modifié par le Groupe de travail (TRANS/WP.29/640, par. 160).

GE.99-

Feuilles H12

<u>Annexe 1, table des matières</u>, modifier comme suit (supprimer également la feuille S4 et ajouter une nouvelle note $\frac{*}{}$ /):

"Annexe 1 Feuilles R2 Feuilles H1 Feuilles H2 Feuilles H3 Feuilles H4 Feuilles P21W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille P21/4W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles P21/5W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille R5W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille R10W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille C5W Feuilles C21W (seulement pour les feux-signalisation) (seulement pour les feux-signalisation) Feuille T4W Feuille W5W Feuille W3W (seulement pour les feux-signalisation) (seulement pour les feux-signalisation) (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles S1 et S2 Feuille S3 Feuilles HS1 Feuilles HS2 Feuilles PY21W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille H6W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles HB3 Feuilles HB4 Feuille T1.4W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles H7 Feuilles H27W/1 et H27W/2Feuilles P27W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles P27/7W (seulement pour les feux-signalisation) Feuille WY5W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles H21W (seulement pour les feux-signalisation) (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles W21W Feuilles W21/5W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles W2.3W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles H8 Feuilles W16W (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles HIR1 */ Feuilles $PY27/\overline{7}W$ (seulement pour les feux-signalisation) Feuilles HIR2 Feuilles H9 */ Feuilles H10 Feuilles H11

Les lampes à incandescence HIR1 et/ou H9 ne seront autorisées pour produire un faisceau de croisement qu'en association avec l'installation d'un ou de plusieurs dispositifs nettoie-projecteurs conformément au Règlement No 45. En outre, en ce qui concerne l'inclinaison verticale, les dispositions du paragraphe 6.2.6.2.2. de la série 01 d'amendements au Règlement No 48 ne seront pas appliquées si ces projecteurs sont installés.

Cette restriction s'appliquera tant qu'il n'y aura pas accord général sur l'utilisation de dispositifs de réglage et de nettoie-projecteurs en ce qui concerne le niveau de performance du projecteur."

Texte du Règlement,

Annexe 1,

Feuilles S4, à supprimer.

Feuilles PY21W/1 (ancienne), remplacer par la nouvelle feuille PY21W/1.

Ajouter à la fin les nouvelles feuilles H12/1 à H12/3, suivantes :

(PAGES 4-8 OFFSET)

TRANS/WP.29/649 page 8